

Quel territoire pour 2030 ? 2050 ?

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

POUR QUI ?
Les 100 000 habitants du Pays Lauragais.

QUI ?
Les 40 communes du territoire (EPCI) qui composent le PCT du Pays Lauragais : Territoire Lauragais Agglo., Lauragais Nord Océan et Pays Lauragais Agglo., 37 autres communes du territoire ont rejoint le territoire à un stade plus représentatif d'énergie renouvelable, pour élargir le territoire. Le PCT du Pays Lauragais est le PCT du Pays Lauragais.

POURQUOI ?
Le PCT du Pays Lauragais est le premier territoire de Plan Climat Air Energie Territorial du territoire. Il contribue au développement durable du territoire et à la lutte contre le changement climatique. Le PCT du Pays Lauragais est le premier territoire de Plan Climat Air Energie Territorial du territoire.

POUR QUAND ?
Ses objectifs sont définis pour la période 2019-2020. Le PCT du Pays Lauragais est le premier territoire de Plan Climat Air Energie Territorial du territoire.

QUELS OBJECTIFS ?
L'ATTENUATION
Il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'ADAPTATION
Il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

QUOI D'AUTRE ?
De ce plan de territoire, une **feuille de route stratégique** a été élaborée. Elle est le résultat de la mise en œuvre du PCT. Ce document définit les actions à mener pour atteindre les objectifs du PCT et de la lutte contre le changement climatique. La feuille de route est le document qui guide les actions à mener pour atteindre les objectifs du PCT et de la lutte contre le changement climatique.

Mutualisons nos ressources !

La demande d'énergie des habitants du territoire est de 100 000 tonnes équivalent pétrole (TEP) par an. Le PCT du Pays Lauragais vise à réduire cette demande de 100% d'ici 2050.

Rôle des EPCI

- ✓ Promouvoir les énergies renouvelables (EPR) dans les communes.
- ✓ Participer à la réalisation des actions du territoire.
- ✓ Participer à la mise en œuvre des projets de territoire.
- ✓ Participer à la mise en œuvre des projets de territoire.

Rôle du PCT

- ✓ Coordonner et organiser les actions.
- ✓ Promouvoir les énergies renouvelables (EPR) dans les communes.
- ✓ Participer à la réalisation des actions du territoire.
- ✓ Participer à la mise en œuvre des projets de territoire.

LE PROFIL ENERGIE CLIMAT DU PAYS LAURAGAIS

CONSUMATION D'ENERGIE
2 200 000 tEP
à 2 000 000 tEP d'ici 2050 (réduction de 10%)
Objectif : 2 000 - 25%

EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE
1 200 000 tCO2e
à 1 000 000 tCO2e d'ici 2050 (réduction de 17%)
Objectif : 1 000 - 17%

PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES
Covers 15% des consommations de territoire
Objectif : 15% - 17%

QUALITE DE L'AIR
14 communes ont des dépassements des seuils de pollution liés à l' ozone - Forçages sectoriels : transports (voiture et vélo) et agriculture

RECHERCHE DE COUVERTURE
4% des besoins en énergie des habitants du territoire sont couverts par les énergies renouvelables (EPR) dans les communes.

FACTEURS D'ENERGIE
La facture énergétique par habitant est de 1 500 € (compromis final et les déplacements hors territoire)

CALENDRIER

Horizon 2030-2050

2023 à 2026
DÉBUT
Mise en œuvre du PCT

2020 à 2026
MISE EN ŒUVRE ET SUITE

2019 à 2020
FIN DES ÉVALUATIONS DU PCT

2018
CONTINUER LA SUIVRE DU TERRITOIRE DE TERRITOIRE

2017
MISE EN ŒUVRE

2016
PROJET

QUEL AVENIR POUR LE TERRITOIRE ?

Produire l'énergie à partir des énergies renouvelables

Le territoire est le territoire de l'agriculture

Le territoire est le territoire de l'agriculture

Le territoire est le territoire de l'agriculture

Le territoire est le territoire de l'agriculture

Le territoire est le territoire de l'agriculture

Le territoire est le territoire de l'agriculture

Le territoire est le territoire de l'agriculture

Le territoire est le territoire de l'agriculture

NOTRE AVENIR pour 2050

Des déplacements plus courts
Des énergies renouvelables
Des énergies renouvelables
Des énergies renouvelables
Des énergies renouvelables
Des énergies renouvelables
Des énergies renouvelables
Des énergies renouvelables
Des énergies renouvelables

Et vous au quotidien ? Quelques gestes faciles à adopter...

- * Placer vos appareils de froid loin des sources de chaleur (frigo).
- * Eteindre simultanément les appareils électriques à l'aide d'une multi prise
- * Privilégier les lampes à LED : elles consomment peu d'électricité et durent longtemps (jusqu'à 40 000h).
- * Préférer des produits locaux, frais, de saison, peu transformés. Apposer un STOP PUB sur la boîte aux lettres.
- * Préférer les objets réutilisables (vaisselle, sacs, gourdes, mouchoirs en tissu, couches et cotons démaquillants lavables, etc.).
- * Fermer les portes des pièces peu chauffées.
- * Fermer les volets la nuit et mettre des rideaux épais.

La transition énergétique quels enjeux pour notre territoire ?

Portée par le **PETR Pays Lauragais**, la transition énergétique est pour le Lauragais un véritable vecteur de :

- Conservation de nos modes et cadres de vie en limitant les dégâts sociaux et environnementaux liés au réchauffement climatique;
- Croissance, de création d'activités et d'emplois;
- Créativité technique et d'innovation;
- Pouvoir d'achat, de lutte contre la précarité sociale;
- Reconquête de la souveraineté énergétique.

Le Plan Climat Air Energie Territorial du PETR du Pays Lauragais en action !

Une des actions phares, c'est la promotion des « permanences habitat ». Ce service gratuit de proximité fournit aux habitants du territoire **des conseils personnalisés en matière d'architecture, d'urbanisme et de maîtrise de l'énergie**. Pour être au plus près de vous, ces permanences sont délocalisées et se situent sur : Caraman, Nailloux et Villefranche-de-Lauragais.

Ces permanences sont dispensées par :

- * **Les CAUE** (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) **11, 31 et 81** pour des conseils en architecture, urbanisme et environnement.
- * **Les CAUE 11 et 81** pour leur Espace Info Energie
- * **Le Conseil départemental de la Haute Garonne** pour l'Espace Info Energie 31
- * **Le gestionnaire local des aides de l'ANAH** : le Conseil Départemental de la Haute-Garonne par l'intermédiaire du PIG (Programme d'Intérêt Général), dont l'opérateur sur ce territoire est le cabinet Expertises et Patrimoine